

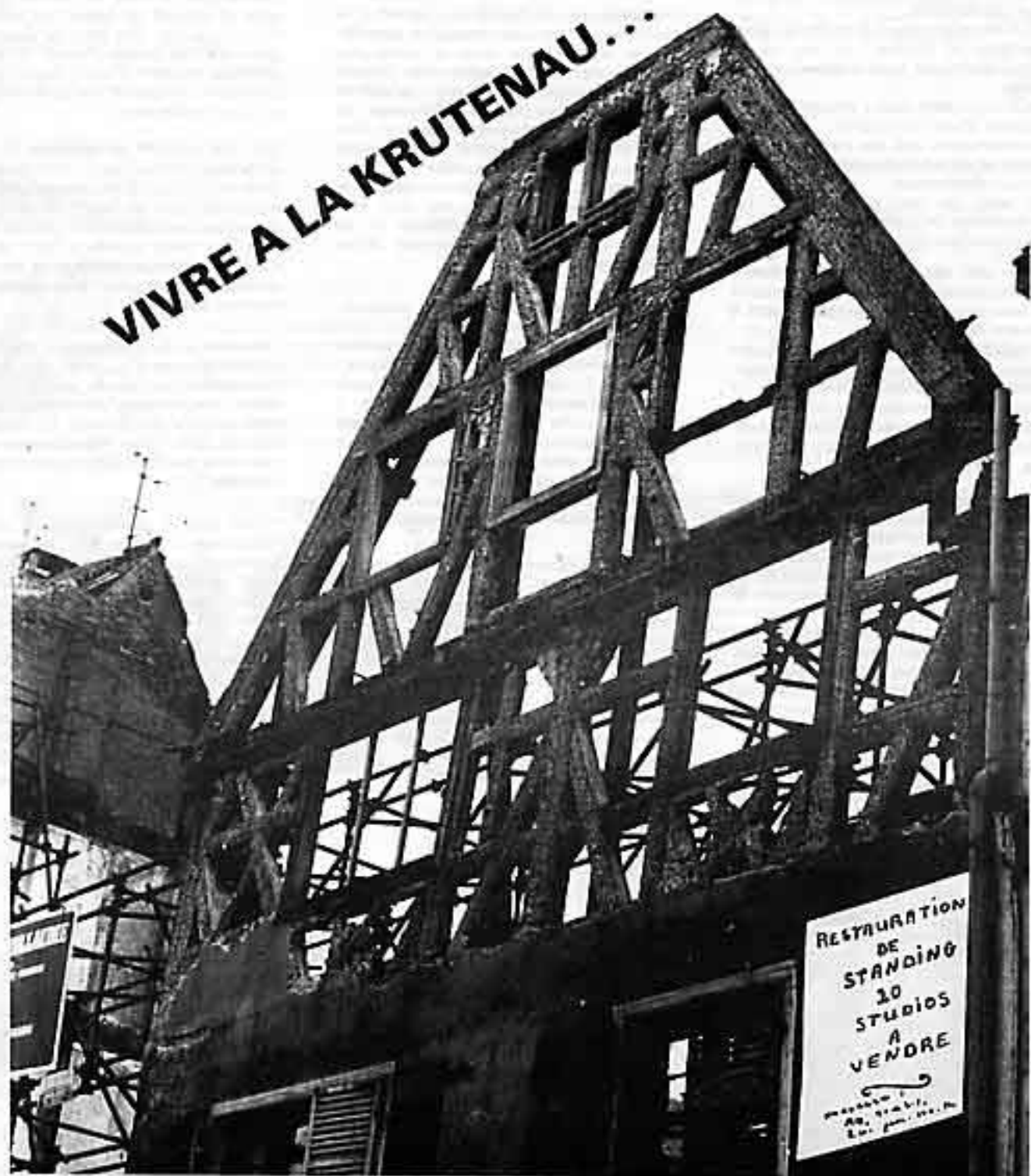
Premières Nouvelles de la Krutenau

N° 20

4.00 Francs

janvier-février 1983

VIVRE A LA KRUTENAU...



DU PODIUM A LA MAISON DU RENARD PRECHANT

Le 20 octobre dernier, M. Pierre Pflimlin inaugurait la "Maison du Renard Prêchant" au 7, rue des Balayeurs. A cette occasion le CARDEK a fait parvenir à la presse locale et à toutes les associations de l'agglomération strasbourgeoise un dossier résumant sa position sur cet équipement. Nous publions ce dossier pour bien rappeler aux habitants de la Krutenau que le Podium n'est en rien un équipement de quartier.

Depuis 1975, le CARDEK demande la restauration sommaire de l'ancien cinéma PODIUM, rue des Balayeurs, pour qu'il serve de locaux d'activités et de fêtes aux habitants du quartier.

Le projet initial :

trop ambitieux !

En 1977, des crédits de 3,4 Millions de francs sont votés pour la restauration du PODIUM, puis le projet est ajourné car jugé trop cher et trop ambitieux et sans doute peu adapté aux besoins réels de la population.

Aujourd'hui, alors que la restauration du Podium est achevée, nous constatons que son coût a triplé par rapport aux crédits votés en 1977.

Cet investissement important a transformé l'ancien cinéma en équipement de prestige, siège notamment du "Centre Régional pour le Jeune Public". Ce n'est pas ce que demandaient les habitants modestes du quartier ; un lieu d'accueil de bonne qualité pour mener les activités organisées actuellement dans des locaux privés mal adaptés.

Comme le Maillon à Hautepierre

A Hautepierre, le MAILLON a été mis en place, là où des habitants et des associations attendaient une salle des fêtes pour le quartier.

Avec la "Maison du Renard Prêchant" de la rue des Balayeurs, nous voyons une fois de plus l'argent de la collectivité servir à une opération ambitieuse qui doit augmenter le prestige d'une Ville qui se veut "européenne", une opération ambitieuse qui prend la place d'une maison de quartier.

Face à cette situation, le CARDEK a demandé à la Municipalité de répondre à certaines demandes émanant de groupes de jeunes, pour que cet équipement puisse accueillir des bours et répétitions de musique. Ces demandes ont été acceptées, nous attendons leur mise en application.

Cependant, ces aménagements sont trop ponctuels et limités, ne changent pas la nature de l'établissement.

Le CARDEK avait également demandé à participer à la gestion de cet équipement, mais n'a obtenu aucune réponse à cette demande.

Nous dénonçons la politique municipale menée dans le domaine culturel à Strasbourg :

- d'une part, elle donne la priorité des moyens à la création d'équipements de la nature du Palais des Congrès, du Maillon... maintenant de la "Maison du Renard Prêchant",

- d'autre part, elle pratique le "saupoudrage" financier vis-à-vis des divers équipements socio-culturels implantés dans les quartiers, et qui connaissent des difficultés de financement et d'équipement.

La population modeste fait les frais de cette politique culturelle. Ses besoins ne seraient-ils pas assez prestigieux pour que la Municipalité leur accorde si peu d'intérêt et si peu de moyens ?

Des équipements de quartier pour cette population sont plus que jamais nécessaires à la Krutenau.

A QUAND D'AUTRES PRIORITES DANS LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA MUNICIPALITE ?



Rubrique d'expression libre :

UN CLUB DE JEUNES : L'ETAGE

Le club des jeunes "L'Etage" est une association d'Education populaire dont le but est de promouvoir, soutenir et favoriser l'éducation et la formation des jeunes et des adultes.

Elle a son local, aux limites de la Krutenau, 19 quai des Bâteliers.

C'est un lieu d'accueil et de rencontre entre adolescents et adultes, un lieu où ils peuvent confronter leurs expériences respectives.

Les jeunes peuvent aussi y trouver une aide au niveau d'une information, au niveau d'une orientation vers des instances compétentes et un accompagnement ponctuel dans leurs démarches.

C'est enfin un lieu de formation par l'apprentissage de la responsabilité et de la gestion collective de leurs loisirs.

Le "19 quai des Bâteliers" fonctionne depuis la rentrée scolaire 1981. Il est ouvert tous les jours de la semaine sauf le week-end de 10 à 18 heures.

Des activités annexes viennent s'articuler au travail d'accueil et d'accompagnement, en fonction des possibilités matérielles, de la demande des jeunes et de leur envie à prendre en charge ces activités (week-ends camps, voyage et au local: musique, photo, cinéma).

Depuis septembre 1982, l'association a pris en charge l'organisation d'un stage d'insertion sociale pour des jeunes de 16-18 ans, dans une partie de ses propres locaux.

Elle assure en plus deux demi-journées au CIJA, centre d'accueil, d'information et d'orientation.

L'équipe du club de jeunes se compose actuellement de trois "jeunes volontaires", d'un objecteur de conscience, trois permanents, plus une dizaine d'intervenants.

En quoi la Krutenau est-elle concernée par le Club des Jeunes ?

Daniel, objecteur de conscience.

"Intéressé par le travail du Cardek à la Krutenau, je me suis engagé à travailler auprès des enfants dans le cadre des activités du mercredi après-midi. D'autre part, j'effectue un service civil au sein du club des jeunes l'Etage. Beaucoup de jeunes du quartier fréquentent le local. Il est donc important de garder et de développer le lien qui s'est créé entre les deux associations. Travaillant à la fois dans l'une et l'autre association, je me suis plus spécialement chargé de réfléchir et de mettre en oeuvre les moyens d'une collaboration utile."

Ça, c'est le point de vue des "responsables", des "permanents"

Mais quel est le point de vue des jeunes, des stagiaires, des chômeurs, des "clients" du local ? Qu'est-ce que c'est le local pour eux ? qu'est-ce qu'ils y cherchent ? qu'est-ce qu'ils attendent et demandent aux responsables ?

Nous avons simplement retranscrits certaines de leurs réponses telles qu'on les entendait. Elles sont là, qui nous flattent, nous condamnent, nous interrogent.

"Ça fait ma 4e année que je fréquente le local. C'est super, les gens sont sympas, presque tous !! J'ai pu faire un stage ici. Le travail n'est pas toujours super à faire. J'aime bien embêter les stagiaires, leur casser les oreilles. Les gens n'arrêtent plus de fumer. On doit toujours faire la vaisselle quand on mange. On devrait faire plus de week-end. Il y a des personnes qui sont un peu effrontées. Je dirais pas les noms, sinon je me ferais buter"

"Ça devrait être autrement, c'est triste, il faudrait plus de filles, des noires aux yeux verts, il faudrait un billard, un baby-foot, des flippers on est venu au stage parce qu'on n'a rien trouvé d'autre, on était au chômage pendant 5 mois avant. Le local c'est bien pour passer une après-midi jouer au flipper et discuter"

"J'ai fait un CAP de vendeuse au Lycée et j'ai laissé tomber au bout du 2e trimestre et de toute façon ils m'auraient jetée, je ne supportais plus les profs, ils sont intelligents mais ne comprennent pas les jeunes. J'en suis donc arrivée à faire ce stage d'insertion professionnelle et ça me plaît je resterais donc jusqu'au bout, même si on n'est pas assez payé"

"On vient au local c'est bien, c'est sympa on peut discuter si tu veux, mais on prend l'habitude et on cherche plus à voir autre chose. Y a pas assez de contacts humains entre les gens qui viennent. Y a des B.A.P. (bande à part) j'étais déçu question qualité prise de la bouffe. L'organisation n'est pas mauvaise"

"C'est pas si mal que ça, il y a de l'ambiance, y a pas trop de racaille, la bouffe est bonne, il fait bien chaud. On m'a traité de voleur déjà, ils voulaient pas m'ôter la plainte, mais ils l'ont quand même retirée. On m'a insulté déjà, ils promettent des choses mais ils les font pas. Ils voulaient pas me faire crédit pour une glace. Je leur ai promis de les aider mais j'suis pas venu, j'ai quand même donné un coup de main. Les jeunes sont sympas ils aiment bien pigeonner les cigarettes, les filles aiment bien emmerder les garçons."



photos D. KELLER

Et les Equipements de Quartier ?



"Puisque la Krutenau redevenait animée". Il est vrai que la culture populaire, la culture immigrée dans un quartier qui a son histoire, ça n'existe pas. Il est vrai que les habitants d'un quartier modeste n'ont pas à avoir de lieu de rencontre, de lieux d'expression, de locaux à eux dans leur quartier.

"Il fallait aussi un certain nombre d'équipements en accord avec les besoins de la population". Quelle population ? celle amenée par l'Opération Programmée ou celle qui en a fait les frais ? Le CARDEK avait demandé un équipement de quartier à la mesure de celui-ci, accessible aux habitants : la municipalité a répondu : Théâtre REGIONAL du Jeune Public ou Ateliers, Chantiers, Rencontres d'ALSACE titres significatifs d'une politique socio-éducative et culturelle de prestige allant à l'encontre d'une population modeste.

Où les habitants de la Krutenau peuvent-ils se rencontrer, organiser des fêtes de famille ? Aucune importance pour la Ville puisque "l'un des restaurants a conduit la Krutenau au firmament de tous les guides gastronomiques".

Heureusement l'article se termine sur une note optimiste "et, bien que l'OPAH soit officiellement achevée, l'extension du parc HLM sera poursuivi au cours des années à venir". Cette phrase paraissait un mois avant la vente de l'immeuble municipal 21 quai des Bâteliers à un promoteur immobilier. Preuve que les belles phrases de "Vivre à Strasbourg" sont loin d'exprimer la réalité de notre quartier.

"Vivre à Strasbourg" paraîtra encore jusqu'en mars 1983, époque des élections municipales. D'autres quartiers de Strasbourg se trouveront sous les feux de l'actualité de cette revue. Nous espérons que la réalité y sera décrite différemment. Les habitants de Strasbourg méritent plus de décence de la part de leur Municipalité. Sinon, à l'heure des choix, ils se verront obligés de rétablir la vérité.

Novembre 1982

21, quai des Bâteliers

ENCORE UN IMMEUBLE MUNICIPAL MIS EN VENTE !

Le 22 Novembre dernier, le Conseil Municipal décidait la vente de l'immeuble municipal 21, quai des Bâteliers au profit d'une SCI.

Cet immeuble est habité par 5 ménages. Un seul appartement est vide : un artisan est installé au rez de chaussée.

La gestion de cet immeuble serait-elle devenue trop coûteuse ? Il est pourtant loin d'être un taudis, même si des réparations sont nécessaires, comme pour tout vieil immeuble (toiture, canalisations).

La condition à la vente serait, à la charge des nouveaux acquéreurs, d'effectuer ces travaux urgents dans un délai d'un an, à compter de la vente... et les locataires ?

Connaissant les conséquences de telles opérations dans le quartier, ils ne peuvent pour l'instant que s'inquiéter, eux qui ne demandent ni à voir leur appartement se transformer (en studio...), ni à voir leur loyer tripler, ni de toutes façons à quitter cet immeuble (vente en copropriété...)

Le cas du 21, quai des Bâteliers n'est pas une exception : depuis 1978, 10 immeubles appartenant à la Ville ont été vendus à des particuliers, à la Krutenau :

42, rue de Zürich - 8, rue des Poules - 4, 6, rue des Poules - 38, rue de Zürich - 12, rue des Poules - et un terrain : 3, rue Fritz.

FETE DE NOEL DES ACCORDEONISTES STRASBOURGEOIS 1934 AU FOYER SIE MADELEINE



La traditionnelle fête de Noël de la Société des Accordéonistes Strasbourgeois 1934 s'est déroulée dimanche le 12 décembre au

Foyer Ste Madeleine. De nombreuses personnes et amis de la musique ont passé une excellente après-midi en compagnie de l'orchestre de la Société qui assurait la majeure partie de l'animation.

L'ouverture s'est faite avec le groupe des jeunes, sous la direction de Sandro Marchini. Place ensuite à la section des aînés, qui, toujours dirigée par Monsieur Sandro Marchini, a présenté des fantaisies sur des chansons populaires. Après les paroles encourageantes de Monsieur Maechler, Président de l'Union Départementale des Sociétés de Musique du Bas-Rhin, le Président de la Société des Accordéonistes Strasbourgeois, Monsieur Pötzoller a pris également la parole pour souhaiter la bienvenue, remer-

cialiser ses musiciens et adresser ses vœux au public.

A l'issue de cette fête, l'orchestre a été fortement apprécié du public pour son programme varié. Des chants de Noël ont aussi été repris en chœur par l'ensemble des personnes présentes. La fête qui était par ailleurs agrémentée d'un buffet richement doté s'est tardivement terminée dans une ambiance chaleureuse que les nombreux artistes ont apporté par leur contribution à cette fête de Noël en créant dès le début des réjouissances.

Le Président.

LE GRAND CONCERT DES ACCORDEONISTES STRASBOURGEOIS 1934 AURA LIEU LE 20 MARS 83 AU CENTRE CULTUREL DU NEUDORF.

CARDEK INFORMATIONS

Nous vous rappelons que pour tout contact, vous pouvez joindre le CARDEK les matins entre 11 h et midi au 37 30 73, ou venir à notre permanence les jeudis de 18 h à 20 h au 16 rue de l'Abreuvoir.

ENTRAIDE SCOLAIRE AU CARDEK

Le CARDEK organise des séances d'entraide scolaire à destination des enfants fréquentant l'Ecole Élémentaire de l'Académie, le lundi et le vendredi de 16 H 30 à 17 H 45.

Nous recherchons des bénévoles pour compléter l'équipe actuelle qui encadre cette activité. Pour tout contact, s'adresser au CARDEK.

L'entraide scolaire a pour but d'aider les enfants dans leur travail scolaire (aide aux leçons et aide aux devoirs) et de favoriser leur expression orale et écrite au moyen de livres et de jeux pédagogiques.



Livres d'enfants

Pour la bibliothèque de l'entraide scolaire, nous récupérons des livres pour enfants. Si vous en avez, vous pouvez les apporter au 16, rue de l'Abreuvoir ou nous téléphoner au 37 30 73.

Nous ramassons également toutes sortes de livres neufs ou usagés.



CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

A partir de janvier prochain, dans le cadre du Centre de Loisirs, le CARDEK organisera des sorties d'une journée dans la Vallée de la Bruche avec les enfants du quartier.

Ces sorties auront lieu chaque premier mercredi du mois. Elles nous mèneront à Heiligenberg où nous utiliserons la colonie de vacances de la Cathédrale. Nous avons préféré nous rendre régulièrement au même endroit afin de pouvoir mener un "travail" avec les enfants à partir du milieu où nous nous trouvons : découverte du village et de la nature environnante.

Le prix pour ces sorties est de 9,-F par enfant par sortie. Le voyage se fait en bus, le repas est fourni par le CARDEK.

Commission Logement

Une commission de travail sur le logement a été créée au CARDEK. Elle se réunit tous les mardis de 19 H à 19 H 30 au 16, rue de l'Abreuvoir.

Cette commission s'est définie comme tâche

- faire un relevé des immeubles à "problèmes"
- définir la position et la réaction du CARDEK dans les affaires immobilières
- mener une réflexion politique sur le logement au sein du CARDEK

Toutes les personnes intéressées sont invitées chaque mardi.

BILAN SOCIAL

Le bilan social de l'Opération Programmée réalisé par le CARDEK sous la forme d'un mémoire de 150 pages est toujours en vente au 16, rue de l'Abreuvoir.



DES LOCAUX DANS LE QUARTIER

Au 13 rue du Général Zimmer (à côté de la place du Foin), le CARDEK dispose de 2 grandes salles et d'une petite. Si vous désirez les utiliser, contactez le CARDEK les matins entre 11 h et midi, ou les jeudis entre 18 h et 20 h.

La participation aux frais se monte à 25 francs par demi-journée ou par soirée.

ACCUEIL ADOLESCENTS (12-16 ans)

Au local du CARDEK : 13, rue du Général Zimmer, dans le caveau, accueil des jeunes de 12 à 16 ans chaque samedi de 14 à 17 H. C'est un lieu de rendez-vous à partir duquel seront organisées diverses activités :

- sorties spectacles,
- sorties à la patinoire, à la piscine,
- camps dans les Vosges

A partir du 8 février prochain, chaque jeudi de 18 H à 20 H se tiendra également une permanence d'information et d'accueil dans ce caveau, pour les jeunes du quartier.



Loi Quillot : Vers un syndicalisme du cadre de vie

La loi Quillot, votée le 23 juin dernier redéfinit les rapports locataires-propriétaires dans un secteur jusque là régi par la loi de l'offre et de la demande c'est à dire par la loi du plus fort, de celui qui possède. Nous avons déjà abordé ce thème dans le numéro 17 des Premières Nouvelles de la Krutenau alors que ce texte n'était qu'à l'état de projet. Nous y revenons aujourd'hui, alors que la loi est votée, pour en présenter les points essentiels. Les débats soulevés par ce texte à l'Assemblée Nationale démontrent qu'il dépasse largement un fait juridique nouveau ; il permet de faire passer le locataire d'un espace de non-droit à celui d'acteur dans la prise en charge de son environnement. Malgré ses imperfections, ce texte peut constituer, essentiellement dans ses clauses sur les rapports locataires-propriétaires, l'amorce d'un véritable syndicalisme du cadre de vie.

Alain JUND

1/UN BAIL ECRIT A DUREE MINIMALE

Désormais, un contrat écrit entre propriétaire et locataire sera obligatoire. Un état des lieux devra être joint lors de la remise des clés.

La loi Quillot différencie les propriétaires professionnels à vocation spéculative et les propriétaires particuliers et a donc mis en place des baux de 3 à 6 ans.

Bail de 6 ans. Ce sera le bail le plus courant et il sera résiliable par le locataire avec un préavis de 3 mois. Si le propriétaire est une société (agence), celle-ci ne pourra en aucun cas résilier le contrat de bail au cours des 6 ans, le propriétaire devra en outre justifier du non-renouvellement du bail.

Si le propriétaire est un particulier, celui-ci peut faire jouer son droit de reprise à la date anniversaire du bail s'il veut occuper personnellement le logement. Il peut en outre, après 3 ans, résilier le bail pour vente en justifiant des raisons économiques graves ; le locataire a en ce cas un droit de préemption.

Bail de 3 ans. Il est réservé au propriétaire particulier qui dans ce cas perd son droit de reprise annuel.

2/RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

Il se fait par tacite reconduction quelle que soit la durée du bail.

Le propriétaire peut refuser de renouveler le bail pour les raisons suivantes :

- pour un motif légitime et sérieux notamment l'inexécution par le locataire de ses obligations,

- pour reprendre le logement en vue de l'habiter lui-même ou de loger son conjoint, ses ascendants ou descendants,
- pour vendre le logement.

3/LA RESILIATION DU BAIL

En cas de non-paiement du loyer et des charges, le contrat peut être résilié. Il faut noter que le juge pourra refuser la résiliation pour non paiement du loyer si le locataire est de bonne foi et se trouve privé des moyens d'existence. Un fonds d'indemnisation des propriétaires lésés par de telles décisions sera

instituée par une loi qui paraîtra avant janvier 1983.

4/CAUTION ET FRAIS D'AGENCE

La caution sera obligatoirement limitée à 2 mois, cela généralisera les cautions de 2 mois alors qu'à Strasbourg, elle se montait généralement à 1 mois. Quant aux frais d'agence qui incombent au locataire avant la loi, ils sont payés pour moitié par le propriétaire et le locataire. (le projet de loi prévoyait le paiement de l'intégralité de la commission d'agence par le propriétaire).

5/LES RAPPORTS PROPRIETAIRES-LOCATAIRES

L'innovation de la Loi Quillot réside en la reconnaissance des associations de locataires comme interlocuteurs des propriétaires. Cette reconnaissance s'accompagne de la nécessité pour les propriétaires d'engager avec ces associations des négociations sur les charges locatives ainsi que sur la vie locative de l'immeuble.

Cette mise en place peut déboucher sur des conventions collectives de l'habitat que certaines associations de locataires réclament depuis de longues années.

Des accords pourront être conclus à quatre niveaux différents :

- au niveau national, au sein de la commission nationale des rapports locatifs dont le rôle serait notamment de fixer chaque année le taux d'évolution des loyers

- au niveau départemental au sein de la commission départementale des rapports locatifs. Cette commission paritaire locataires-propriétaires est un moyen de rechercher un règlement amiable permettant d'éviter le recours systématique à la justice. Cette commission se prononcera plus particulièrement sur la fixation du nouveau loyer et sur les motifs de congé donnés à des locataires.

- au niveau du patrimoine d'un propriétaire
- au niveau d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments, à condition qu'il comporte au moins six logements locatifs.

Les associations de locataires sont

reconnues comme interlocutrices par les propriétaires et les gestionnaires si elles répondent à des critères de représentativité qui seront définies dans des textes ultérieurs.

C'est la reconnaissance de fait d'une situation jusque là réservée aux entreprises : le droit syndical dont la suite logique consiste en l'établissement de négociations collectives aboutissant aux conventions collectives de l'habitat.

6/LOYER

Dorénavant, les augmentations de loyer ne seront plus décidées unilatéralement par le propriétaire. Ces augmentations seront négociées au niveau national et départemental par les associations de locataires et de propriétaires, l'Etat pour sa part n'intervenant qu'en cas d'absence d'accord.

Certains loyers seront néanmoins librement fixés par les propriétaires :

- les immeubles neufs
- les logements vacants depuis plus de 18 mois
- les logements rendus vacants suite à une décision de justice.

L'application de ces dispositions est favorisée par le fait que le locataire peut exiger, en annexe de son contrat de bail, une copie de la dernière quittance payée par le locataire précédent.

En rééquilibrant les rapports locataires-propriétaires, en mettant fin à une situation de non-droit, la loi Quillot constitue une avancée importante vers le droit à l'habitat. Des zones d'ombres substituent néanmoins comme la non-fixation du prix du loyer initial, d'autres verront le jour lors de l'application et la pratique qui découlera de cette loi.

Accueillie par les organisations de locataires comme positive, cette loi constitue en fait un outil et un cadre dont devront se servir les locataires pour faire leurs droits. Cela constitue peut-être une interprétation optimiste de cette loi. C'est aujourd'hui aux locataires de créer un rapport de force favorable à partir des possibilités qui leurs sont offertes.

dans le quartier, la municipalité favorise l'action des promoteurs aux dépens des habitants.

C'est dans la partie de l'article consacré au bilan de l'Opération Programmée que la mauvaise foi se fait la plus criante. On nous cite les cas de Thierry, Geneviève et Mohammed B qui "réintégraient la Krutenau où un appartement clair et pourvu de tout le confort souhaité les attendait"

Ce que l'article oublie de citer, c'est que 50 % des ménages ne sont pas, après travaux, revenus dans le quartier. La conséquence de l'Opération Programmée et la manière dont la Ville l'a menée, c'est aussi et surtout ce chiffre : Une famille sur deux a été obligée de quitter le quartier. Alors que l'on nous permette d'être perplexes quand nous lisons :

"Or, maintenir dans les lieux la population initiale du quartier est un des objectifs principaux de cette Opération. Pour les responsables de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), cette première entreprise se solde par un franc succès et mérite d'être considérée comme exemplaire". Pour de plus amples commentaires nous prions nos lecteurs de se reporter au précédent numéro des *Promières Nouvelles de la Krutenau* dont le dossier est consacré au résultat du Bilan Social de cette même Opération.

"Bon nombre d'habitants n'ont même pas eu à quitter leur quartier durant la durée des travaux. Ils ont pu trouver asile dans des logements-tiroirs comme ceux de la rue Paul Janot". Il y a effectivement eu 8 logements-tiroirs rue Janot, mais comme plus de 400 logements ont été restaurés, comment ont été relogées les 392 autres familles ????

LE BILAN SOCIAL DE L'OPAH DE LA KRUTENAU

Démarrée en janvier 1978, l'O.P.A.H. devrait porter, à terme, sur 812 logements dont 476 seraient mis aux normes et 380 seraient conventionnés (source A.N.A.H.).

Notre enquête

porte sur les 215 premiers logements mis aux normes dans le cadre de l'O.P.A.H. (43 immeubles).

Les résultats principaux

Après travaux,
45 % DES MENAGES MAINTENUS
(64 ménages)

5 % des ménages ont décedé
(10 ménages = 13 personnes)
50 % des ménages sont partis (92 ménages)

128 ménages habitent les logements restaurés (soit 60 % des ménages après travaux : pour expliquer la disparité du nombre de ménages avant travaux et après travaux, il faut tenir compte des restructurations des logements à l'occasion des travaux et des nombreux logements vides avant travaux).

Les motifs de départ

Les 3/4 des ménages dont les motifs de départ sont connus ont cité les travaux ou des pressions du propriétaire.

Pour près des deux-tiers d'entre-eux, (59%), cela a constitué la raison principale de départ.

Les motifs de départ varient en fonction de la situation socioprofessionnelle des habitants et de leur nationalité.

LES TRAVAUX ONT PLUS PARTICULIEREMENT CAUSE LE DEPART DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES MODESTES ET DES ETRANGERS.



Photo D. KELLER

L'évolution de la composition de la population

(enquête CARDEK 1981)

+ la proportion des personnes âgées diminue de plus de la moitié : elle passe de 21 % avant travaux à 10 % des habitants après travaux (seulement 5 personnes âgées parmi les 251 nouveaux habitants).

+ proportion d'enfants : la tendance à la diminution se maintient : 20 % d'enfants avant les travaux, 17 % après travaux, pourtant :

Le nombre de personnes actives augmente (de 59 % à 73 %)
le nombre de couple augmente (de 19 % à 25 %)

Après travaux s'installe une population jeune et mobile, avec pas ou peu d'enfants :

+ évolution de la situation socio-professionnelle :

Les ouvriers et personnel de service passent de 50 % des actifs avant travaux à 32 % des actifs après travaux

les enseignants, personnel social et médico-social passent de 15 % des actifs avant travaux à 25 % des actifs après travaux

la proportion de cadre double : elle passe de 6 % à 12 %.

+ la proportion de personnes immigrées diminue de près d'un tiers (29 % des habitants avant travaux, 21 % après travaux).

L'O.P.A.H. AURA PROVOQUE LE DEPART DES HABITANTS LES PLUS MODESTES. CE SONT CES DEPARTS MAIS C'EST SURTOUT LE NON-ACCES DES LOGEMENTS RESTAURES AUX MENAGES MODESTES, NOTAMMENT AUX FAMILLES, QUI DETOURNE L'O.P.A.H. DE SES OBJECTIFS SOCIAUX.

AU LIEU DE L'INVERSER, L'O.P.A.H. DE LA KRUTENAU AURA ACCELERE LE MOUVEMENT DE DEPART DES FAMILLES MODESTES ET DES PERSONNES LES PLUS DEMUNIES AU PROFIT D'UNE POPULATION PLUS AISEE ET MOINS STABLE.

Les effets d'entraînement de l'O.P.A.H. sont en effet considérables : on assiste à une revalorisation de l'image de marque du quartier telle qu'elle entraîne une nouvelle demande en logement, provenant de classes sociales aisées, demande qui engendre une recrudescence de la promotion privée.



Photo D. KELLER

Nous continuons notre promenade le long du Rheingiessen avec les premières vues photographiées du quartier (1868), puis les vues prises en 1982. Entre ces deux séries de photos, un bond de plus d'un siècle qui nous mène du Rheingiessen à ce qu'il est aujourd'hui : la rue de Zürich.



LA KUNSTENAC — 1868 — 222M MILITÄRSPIGEL

7 "Cité Administrative", sin sia in



Le Quai aux Chevaux...

Si personne ne se souvient plus du quai aux Chevaux, on distingue néanmoins en face du Pont du Brochet (Hechtebrückel) l'étroite rue du Brochet, devenue aujourd'hui la Cour du Brochet. Le Rheingiessen s'apprête à prendre sa courbe autour du Renard Prêchant pour rejoindre la Place de Zürich.



10 — KATHARINENBRÜCKE

Katharinenbrück durich,
litts Stade, an der Ill.



LA KRUTENAU D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Près de l'Hôpital Militaire...

Le Rheingiessen, bras du Rhin, fait son entrée à la Krutenau à la hauteur de l'Hôpital Militaire (tout le monde reconnaît l'actuelle Cité Administrative). Aujourd'hui le Rheingiessen est comblé et recouvert d'un triste macadam. Pour l'égayer un peu, imaginez-vous la rue avec les stands du marché du mercredi.

Uff'm RHEINGIessen sin fruehjer d'Schiffer vom Rhin bis in Strossburi g'fahre.



FRÈS DU L'HÔPITAL MILITAIRE A

Bim Militörspital, d'hitti, d'Krutenau ankomme...



LE QUAI ALFA GIÉPAUX A LA KRUTENAU — 1869 — DER GAULSTADES

... am Gaulstade entlang, under'm Hechtebreckel, sin sie durich s'Viertel wiederscht g'fahre...



Le Pont Sainte Catherine...

Où est donc passé le Pont Ste Catherine ? Emporté par le Rheingiessen ou englouti sous le flot des voitures ? Ici le Rheingiessen finit sa boucle à travers la Krutenau et voit déjà apparaître au bout de sa course le Quai des Bateliers où il se jettera dans l'Ill.



PONT SAINTE-CATHERINE A LA KRUTENAU — 1872

... vor'm Waschhiesel, under der h immer wiederscht bis an de Schiff



photos D. Keller



À rickel un à Shtrichel / s'geht alles um à Dänzel / S'grvest uns à Schänkel
 Un al' Windle winkle:
 Salut Bisame m'r fluejhe fart.

COUR DES BOEUFs : Enquête au-dessus de tout soupçon !

Dans le cadre de la mise en place du Plan de Circulation de Strasbourg, la Municipalité a décidé la construction d'un silo à voitures Cour des Boeufs. Ce silo comprendra 500 places réparties sur 7 niveaux.

Le CARDEK, lors de 2 conférences de presse, l'une en juillet, l'autre en octobre, s'est déclaré opposé à ce projet qui donne résolument la priorité à la voiture individuelle au détriment des transports en commun.

Au-delà de cette opposition (voir les Premières Nouvelles de la Krutenau N° 15), c'est la procédure utilisée par la Municipalité qui est en cause. 4 personnes ont suivi le déroulement de cette "Enquête d'Utilité Publique".

Le CARDEK

Publication dans la presse

Mi-juin paraissait dans les Dernières Nouvelles d'Alsace un encart annonçant l'ouverture d'une "enquête d'utilité publique et parcellaire relative au projet de création d'un silo à voitures dans la cour des Boeufs" qui se déroulerait du 15 juin au 7 juillet.

Les personnes intéressées pouvaient "consultar le dossier d'enquête au centre administratif de la Communauté Urbaine, place de l'Etoile (bureau 457) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit au maire ou au commissaire-enquêteur, monsieur Beaujard, colonel de gendarmerie en retraite, qui recevra personnellement le public au centre administratif (bureau 457) les 5, 6 et 7 juillet de 9 à 11 h."

Aucun d'entre nous n'ayant le loisir de lire un quotidien dans son intégralité, ce petit encart ne fut pas remarqué.

Le 15 juin, le CARDEK recevait une lettre signée "un habitant de la Krutenau" et contenant la coupure de presse accompagnée de ces mots : "j'espère que le Cardok va s'opposer à la réalisation de ce silo à voitures".

Le 29 juin, une lettre du Cardok demandait aux membres de se rendre au centre administratif pour y noter sur le registre leur avis défavorable à cette construction.

Quatre de ces membres, quatre jeunes femmes se rendirent au bureau 457 le 5 juillet à 10 heures.



Les locaux

Sur la porte du bureau, un bout de papier nous renvoyait à un autre bureau, situé à un autre étage. Nouvelles manœuvres d'ascenseur... Nous arrivons dans une pièce minuscule, le commissaire-enquêteur y dispose d'un bureau et d'une chaise, les visiteurs de deux sièges et d'une table assez basse; nous devons nous aggloméner pour lire le dossier. Le commissaire semble faire la navette avec un autre bureau où d'autres personnes rédigent des lettres, d'autres encore devront attendre que nous ayons quitté le bureau pour y entrer.

Le commissaire ne dispose que d'un seul exemplaire de l'étude d'impact, pièce majeure du dossier puisque justifiant la construction du silo. Le registre annoncé se compose... d'une double feuille ! On prévoyait la passivité des Strasbourgeois...

L'accueil

Le colonel de gendarmerie en retraite nous accueille avec désinvolture, un sourire narquois aux lèvres, il lui paraît curieux que quatre femmes viennent ensemble. Il nous reproche de n'être venues plus tôt, "puisque l'enquête est ouverte depuis longtemps". Il essaie ensuite de nous faire dire que nous sommes désespérées ("étudiantes sans doute"), donc pas pressées, nous interroge sur notre domicile pour vérifier que nous sommes bien (selon lui concernées pas le projet (comme si seuls les riverains étaient concernés par cette nouvelle concrétisation de la politique municipale en matière de circulation.) Tout au long de l'entretien, l'attitude du commissaire-enquêteur fut désagréable et déplacée : paternalisme, sexisme, mépris, parti-pris - tout pour décourager d'éventuels opposants.



VIVRE A LA KRUTENAU ...

Au mois d'octobre 1982 paraissait un nouveau journal : "VIVRE A STRASBOURG". Edité par la Municipalité, il est distribué gratuitement dans toute l'agglomération. Bizarre quand même que notre municipalité ne songe à informer ses habitants qu'en période électorale ! Rappelons pour mémoire que le précédent numéro de ce journal paraissait au printemps 1977, à quelques mois des dernières élections municipales. "Vivre à Strasbourg" consacre son dossier à la Krutenau "un bourg dans Strasbourg". Nous voulons dans cet article rétablir une part de vérité.

Patrick HAAG

Le premier étonnement, sinon le premier choc, en lisant cet article provient de la vision qu'a l'auteur de la Krutenau actuelle comparée à une Krutenau passée et insalubre : "qui attirait une foule d'étudiants et de travailleurs immigrés vivant souvent dans une situation de surpeuplement... Le patois rocailleux, propre aux anciens jardiniers de la Krutenau fit progressivement place à des accents plus méditerranéens, tandis que les merguez et le thé à la menthe tendaient à détronner les brezels et les demis..."

L'auteur de cet article peut être rassuré, s'il a lu le Bilan Social de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à la Krutenau (enquête du CARDEK concernant 215 logements restaurés), il s'avère que les immigrés ont diminué d'un tiers dans les logements qui ont été restaurés. Malheureusement pour l'auteur, il n'y a pas eu juste retour des choses : la bière et les brezels se font actuellement détronner par la mode "haut de gamme" et les magasins de luxe. Il suffit pour cela de passer rue de l'Abreuvoir ou rue Sainte Madeleine pour le constater. Il y est aujourd'hui tout aussi difficile d'entendre le patois rocailleux des jardiniers de la Krutenau. Peut-être (sinon sûrement) ont-ils été contraints d'émigrer dans certains quartiers périphériques ? Les classes moyennes en mal de vieilles pierres et de poutres apparentes ont fait place

nette dans le quartier, au détriment des classes modestes. La Municipalité, par sa politique en matière de logement, a grandement contribué à cette mutation sociale.

Plus loin : "La Krutenau a bien failli être rayée de la carte... Il est vrai que dans les années 60-70, l'essentiel de la population active l'avait désertée". Bizarre conception en matière de logement et d'urbanisme :
- la population non active (étudiants, personnes âgées, "immigrés") n'ont pas droit à un logement
- les immigrés ne font pas partie de la population active (les clichés racistes ne sont pas près de s'éteindre du côté de la Place de l'Etoile).

Mais heureusement "une association de quartier ne tarda pas à se créer... Le CARDEK entendait attirer l'attention sur les actions intempestives des promoteurs privés qui, de constructions nouvelles en constructions nouvelles, transformaient le quartier".

Ici, le cynisme est poussé à l'extrême : d'un côté la municipalité donne aux promoteurs les moyens d'agir à leur aise pour destructurer le quartier, de l'autre côté cette même municipalité se félicite de l'action d'une association qui se bat contre ces promoteurs".

Et le Logement ?



Suit une description de l'Opération Programmée de Restauration et du rôle de la Ville dans cette affaire :

"D'autres immeubles, méritant d'être restaurés ont été rachetés par la Ville et cédés par vente à un prix symbolique à l'Office Public HLM"

Le CARDEK a toujours encouragé la municipalité à acquérir des immeubles et à les céder à des organismes publics. Mais entre une volonté affichée et la réalité il y a un grand pas à franchir :
- au 12, rue des Poules, l'immeuble (propriété municipale), a été vendu à un propriétaire privé. La quasi-totalité des anciens locataires pour une grande part immigrés, ont été évacués de leurs logements. Une restauration de standing de cet immeuble est en train de se faire, alors que l'Office HLM s'était porté acquéreur et voulait opérer une restauration sociale avec maintien sur place des locataires.

- au 5, rue du Maréchal Juin, propriété municipale, un promoteur privé a acquis l'immeuble, l'a restauré et vendu en copropriété, appartement par appartement. L'ARIM était pourtant intéressé pour y opérer, comme au numéro 7, une restauration sociale permettant à des habitants de quartier de condition modeste d'accéder à des logements décentes.

- récemment, le 21 quai des Bâtieliers a été vendu à une Société Civile Immobilière. Conséquence : l'immeuble va être restauré et revendu avec bien des bénéfices pour l'acquéreur. Les locataires iront gonfler la liste d'attente des HLM ou s'expatrieront à la périphérie.

La liste serait trop longue des cas où, malgré le besoin de logements sociaux,



Neutralité du commissaire-enquêteur !

Au cours de la conversation, nous apprenons qu'il est favorable au projet de silo, car "il n'aura ainsi plus de problème pour se garer quand il va chez le dentiste".

Le compte-rendu du déroulement de l'enquête et les conclusions du commissaire-enquêteur nous ont été communiqués à la Préfecture fin août. Un de ses chapitres est intitulé : "Observation (sic) du public" : L'erreur est révélatrice : il y est en effet moins question de noter les observations des visiteurs que de juger (fort subjectivement) de leurs motivations et de leur comportement.

Les visiteurs sont différenciés en personnes ayant une fonction : propriétaire, président du CARDEK, chargé d'études à l'Institut Qualité d'Alsace, et surtout le professeur honoraire qui a dû lui paraître particulièrement sympathique (en raison de son âge ?) et simples "particuliers".

Parmi ceux-là, de nombreux membres du CARDEK, dont les remarques ont été qualifiées de "cri du cœur d'une certaine Krutenau". La lettre d'une habitante de notre quartier était, dit-il, "un véritable réquisitoire (...), au demeurant sympathique de spontanéité, même dans ses outrances".

De quoi s'agit-il dans cette enquête ? Du silo de la cour des Boeufs ou des états d'âme du colonel ? Cette enquête a-t-elle pour but de démontrer l'utilité publique du silo par le dénigrement des opposants de ce projet ?

On s'en doute, les conclusions du commissaire-enquêteur sont que "l'intérêt général du projet l'emporte sur des inconvénients certains (...) frappant des particuliers" et qu'il "y a lieu de conclure la présente enquête (...) par un avis favorable".

Une parodie d'enquête

La publication (dans son sens littéral : action par laquelle on rend une chose publique) était fait par :

- un petit encart dans la page des adjudications d'un quotidien (quelle chance de "tomber dessus" !)

- des horaires de consultation des dossiers accessibles aux seuls rentiers et chômeurs : les "heures normales de bureau" du centre administratif sont aussi celles pendant lesquelles la grande majorité des strasbourgeois travaille (1'27 intervenants sur des milliers d'habitants", ironise le commissaire-enquêteur...)

- et plus particulièrement, les horaires de réception du commissaire : de 9 à 11 heures, en plein milieu de la matinée. Et pourtant, le commissaire nous a reproché d'être pressés, alors que certains ont eu des difficultés à se libérer pendant leurs heures de travail.



Si la question des horaires de consultation limités le chagrine peu, ajoutons à la décharge du commissaire qu'il dit dans son compte-rendu que l'information du public à propos du projet "aurait sans doute pu être meilleure", regrettant que les décisions ne soient pas "portées à la connaissance des habitants du quartier". Et de conclure : "cet effort a-t-il été fait par les responsables de quartier ?"... Connaissez-vous des personnes ayant cette fonction ? Monsieur le commissaire-enquêteur semble peu informé de la vie et de l'organisation de notre cité !

Le manque total de neutralité de l'enquêteur : doit-il donner son opinion personnelle aux visiteurs ? Son rôle est-il de décourager les opposants par une attitude difficilement supportable, leur montrant qu'il les considère comme des irresponsables ?

Le but-même de l'enquête

"Il convient de ne pas perdre de vue le sujet en s'égarant dans des considérations remettant en cause la conception, donc la politique de la Municipalité en matière de circulation et de stationnement dans l'agglomération strasbourgeoise", écrit le commissaire dans son rapport. On voit que le but de telles enquêtes (on l'a amplement vu lors des enquêtes d'utilité publique concernant la construction de centrales nucléaires) ne peut être que la ratification d'un projet municipal ou gouvernemental;

éventuellement, il peut amener la modification de quelques détails, voire l'indemnisation de personnes lésées. La question de l'utilité publique ne se pose pas réellement : la Municipalité est élue, son programme n'a pas à être critiqué - encore moins remis en cause - par les administrés.

On peut se demander finalement s'il est utile de participer à de telles enquêtes et de cautionner ainsi une procédure aussi trompeuse. Dans la mesure où nous ne pouvons rien changer aux décisions municipales (les travaux de la rue d'Austerlitz ont débuté d'ailleurs avant l'ouverture de l'enquête), la démarche paraît inutile. Cela reste cependant un des rares moyens d'expression de chacun des citoyens de son accord ou désaccord avec la politique municipale (ou gouvernementale selon les cas).

Espérons que les procédures de ces enquêtes seront modifiées, comme le souhaite le gouvernement actuel, pour donner lieu à une meilleure publicité - et donc une meilleure participation - à ce qui ne doit plus être une obligation symbolique pour le maître d'œuvre, mais un débat public.

Peut-être la Municipalité révisera-t-elle ses positions lorsque l'un de ses projets s'attirera mille opposants (au lieu de 27), venus exprimer leur désaccord lors d'une enquête d'utilité publique sérieusement conduite.

DEPUIS 1975...

A PROPOS D'UNE MAISON DE QUARTIER A LA KRUTENAU!

1975

Le CARDEK demande à la municipalité la réhabilitation de l'ancien cinéma Podium pour une Maison de Quartier

Mai 1977 :

Le Conseil Municipal approuve l'aménagement comme Centres de Loisirs des 2 immeubles suivants :

- 3, rue Munch : coût des travaux estimé à 1.750 000 F

- 7, rue des Balayeurs; coût des travaux estimé à 2.900 000 F

Le maire est autorisé à percevoir des subventions du F.A.U. (Fonds d'Aménagement Urbain) d'un montant de 542 000 F pour le 3, rue Munch et de 910 000 F pour le 7, rue des Balayeurs

27 juin 77 :

Le Conseil Municipal vote les crédits affectés à la restauration du Podium : 3,4 millions de F.

Oct. 78 :

L'ajournement du projet est annoncé par les Dernières Nouvelles d'Alsace. Le projet étant trop cher et trop ambitieux.

Nov. 78 :

Le CARDEK décide de faire une enquête sur le Podium

27 nov. 78 :

En réponse à une lettre du CARDEK, M. Pflimlin écrit :

"... je tiens avant toute chose à préciser qu'il n'est pas dans nos intentions d'abandonner ce projet. Son coût de réalisation élevé, tel qu'il ressort des dernières études techniques doit cependant nous inciter à une certaine prudence. Nous recherchons par ailleurs des possibilités de subventions plus favorables..."

30 nov. 78 :

Lettre du CARDEK au Maire proposant une réunion de concertation.

1er fév. 79 :

Le CARDEK envoie au Maire le bilan de l'enquête et demande d'être associé au travail de la municipalité.

9 fév. 79 :

Envoi du bilan de l'enquête à MM. Lorentz, Muller, Beck, Gros, Vigneron et Conrad ainsi qu'à l'ACRA et à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Demande de soutien pour la Maison de Quartier.

21 fév. 79 : Article dans les D.N.A. " : les crédits affectés à la rénovation de l'ancien cinéma Podium... n'ont pas encore trouvé d'utilisation. Les projets présentés au maire de Strasbourg à l'automne dernier pour l'aménagement d'une future maison de quartier ont été jugés trop onéreux et sans doute peu adaptés aux besoins réels de la population"

25 sept. 79 :

Le conseil municipal a ressorti le projet de 1977 mais plus élaboré et a décidé des travaux de réaménagement portant sur 2100 M2 de surface utile pour un coût chiffré à environ 6,5 M de francs "loges, salle de réunion, dépôts sanitaires, locaux

techniques, salles d'activité au sous sol. Une salle polyvalente de 450 places et une caléteria au rez de chaussée....

La ville escompte une subvention de 10 % du Conseil Général et sollicitera l'inscription de ce projet à l'avenant de la Charte Culturelle.... Seule certitude pour l'instant, ce centre accueillera les associations du quartier dans ses bureaux, et il ne sera pas géré par une structure telle que le Maillon ou la MAL" DNA du 26.9.79



Déc. 79 :

Début des travaux

25 avr. 80 :

Le Conseil municipal a approuvé le montant de 6,5 M de F ainsi que les modifications proposées au cours de la séance plénière du 25 septembre 79.

"... (à propos de la grande salle) mais les installations scéniques seront relativement rudimentaires, à moins que le projet dans son état actuel, subisse quelques modifications..."

... Pour l'instant, cependant, aucun objectif n'a été clairement défini, même si l'on murmure que le "Basabli" pourrait bien trouver au Centre de Loisirs... un point de chute". DNA

5 juin 80 :

Le CARDEK ainsi que diverses associations envoient une lettre au maire avec différentes propositions.

Cette lettre est restée sans réponse.

30.6.80 : Le conseil municipal approuve la création d'un Centre Régional de Jeune Public. 9,9 M de F pour l'ensemble du projet.

Germain Muller : "un créneau est à prendre que ne remplissent ni le TNS, ni l'Opéra, ni le Maillon et qui n'est pas du ressort d'un établissement de quartier..."

Titre des DNA "le Théâtre des Balayeurs, annexe de la MAL"

"... son affectation définitive n'a été décidée qu'hier après midi par le Conseil Municipal."

"on envisage à l'heure actuelle, une gestion commune de ce Centre et de la MAL sous la direction de M. Pomarat"

A partir de l'automne 1980, le CARDEK entreprend des démarches avec des groupes de jeunes, auprès de la Ville, afin d'obtenir des aménagements dans ce centre pour que puissent s'y dérouler des bours et répétitions de musique.

Au printemps 1981, ces aménagements sont accordés. Une visite dans les lieux en mars, nous permet de constater que deux salles de répétitions de musique sont aménagées au sous-sol; dans une salle du 1er étage, un système d'aération par soufflerie est installé, à la place d'un double vitrage.

A cette même époque, on peut lire dans la presse, à propos de l'utilisation de cet équipement par la MAL-TJP "il faut oublier les salles polyvalentes au profit d'un équipement sérieux : la fonction de la salle de la rue des Balayeurs est la représentation."

à juillet 1982, le CARDEK demande à la Ville :

- la création d'un organisme de gestion
- que le CARDEK soit représenté dans cet organisme

Aucun réponse n'a été donnée à cette demande.

"FRUEJHER, DE PODIUM.
HITT... WAS HÄNNI' MR DEVON?!"*

* AUTREFOIS, IL Y AVAIT LE PODIUM. AUJOURD'HUI, QUE NOUS RESTE-T-IL ?

SOMMAIRE

- TRIBUNE LIBRE 2
- EDITORIAL 3
- VIVRE A LA KRUTENAU... 4,5,6
- LA LOI QUILLIOT 7
- LA KRUTENAU D'HIER
A AUJOURD'HUI 8,9
- DU PODIUM A LA MAISON
DU RENARD PRÉCHANT... 10,11
- COUR DES BOEUFs 12,13
- PETITES NOUVELLES
DE LA KRUTENAU 14,15
- PHOTOS DU QUARTIER 16

CARDEK COMITE D'ACTION POUR LA REHABILITATION SOCIALE DE LA KRUTENAU

16, rue de l'Abreuvoir
67000 Strasbourg - Tél. 37.30.73

Pour tout contact, vous pouvez :
Nous téléphoner les matins entre 11 H
et midi;
Venir à notre permanence les jeudis
entre 18 H et 20 H au 16, rue de
l'Abreuvoir.

La réunion hebdomadaire au CARDEK
a lieu les lundis de 20 H à 22 H au 13,
rue du Général Zimmer; elle est
ouverte à toute personne intéressée.

ADHESION

Si vous souhaitez apporter votre soutien
au CARDEK, vous pouvez devenir
membre de l'association.

La cotisation est, pour l'année 1983, de
25 francs (cotisation ordinaire) ou 100
francs (cotisation de soutien). Vous
serez régulièrement informé des activi-
tés de l'association et invité à y
participer. Vous recevez le journal.

ABONNEMENT AUX PREMIERES NOUVELLES DE LA KRUTENAU

L'abonnement aux Premières Nouvel-
les de la Krutenau coûte 20 francs pour
numéros. Le règlement est à adresser au
CARDEK; Compte CMDP Krutenau
N° 17042345, avec vos nom et adresse.

PREMIERES NOUVELLES DE LA KRUTENAU N° 20

Supplément à Uss'm Follik n° 143;
Directeur de Publication : Roland
FITZER — Commission Paritaire n°
33673 — Composition Impression : Ets
R.G. SCHMALTZ - Eckwersheim.

EDITORIAL

Le samedi 27 novembre une cinquantaine de membres du CARDEK se sont réunis pour l'assemblée générale annuelle de l'association. En première partie de cette assemblée générale a été présenté le rapport d'activité de l'association durant l'année écoulée.

"L'année 1982 a vu le CARDEK être particulièrement actif, surtout durant le premier semestre. Quelques faits marquants sont à retenir.

- le relogement de 20 travailleurs immigrés de l'îlot du Renard Préchant qui occupaient des immeubles extrêmement vétustes a enfin eu lieu au 6, rue Paul Janet.

- la période des élections cantonales a vu le CARDEK être présent à toutes les réunions électorales qui ont pu être tenues à cette occasion (publication du MANIFESTE POUR LA KRUTENAU);

- la Fête de la Krutenau le 12 juin, place de Zürich, a connu un grand succès. La façon dont elle a été préparée (par une centaine d'habitants du quartier et dans le cadre des activités avec les enfants) a été particulièrement satisfaisante et a contribué à ce succès;

- l'action des habitants du 9, Place de l'Hôpital et du quartier de l'Hôpital, l'aide qu'a pu leur apporter le CARDEK, a permis une grande mobilisation qui a posé publiquement (mieux que n'importe quelle enquête d'utilité publique) les projets de voiries de la Municipalité et leurs conséquences pour le quartier et les riverains menacés par le bruit et les expulsions;

- la rédaction du BILAN SOCIAL DE L'OPERATION PROGRAMMEE de restauration de la Krutenau a été achevée au mois de juin. La diffusion de ce bilan qui se présente sous la forme d'un mémoire de 150 pages se poursuit encore actuellement et a suscité l'intérêt du Ministère de l'Urbanisme et du Logement."

Bilan donc largement positif pour l'action du CARDEK bien que la reprise des activités cet automne s'est avérée être un peu plus difficile.

Notons encore dans le cadre du rapport financier, la diversification de nos subventions qui sont aujourd'hui le Fonds d'Action Sociale pour les Travailleurs Migrants, le Ministère de la Solidarité, le Ministère du Logement, la Ville de Strasbourg, la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général du Bas-Rhin.

La seconde partie de cette Assemblée Générale s'est faite autour de 3 commissions : le logement, les activités socio-éducatives et le fonctionnement de l'association.

Les actions au niveau du logement restent la priorité du CARDEK. L'assemblée Générale a décidé de la mise en place d'une commission "logement" dont le but est de coordonner les actions en matière de :

- affaires immobilières dans le quartier (loyer, expulsions, restaurations...)

- suivi de l'Opération Programmée

- formation et information juridiques : loi de 1948 et surtout la nouvelle loi "Quilliot"

- réflexion globale sur la politique municipale en matière de logement.

Les activités socio-éducatives menées par le CARDEK se sont beaucoup développées au cours de ces dernières années. L'objectif de l'association est de mettre en place des activités répondant aux besoins du quartier afin de promouvoir des maisons de quartier pour la Krutenau.

Le fonctionnement de l'association mise en place lors de la dernière assemblée générale a été reconduit :

- une réunion générale mensuelle pour définir la politique de l'association

- une réunion hebdomadaire pour assurer le quotidien

- un conseil d'administration ayant un rôle d'employeur et de gestionnaire.

Le CARDEK a aujourd'hui 10 ans. Chacun remarquera le chemin parcouru. Non sans difficultés quelque fois...

Alain JUNO



BONNE
ANNÉE
1983
AVEC
LES
P.N.K.

Petites Nouvelles de la Krutenau



CARDEK ENFANTS

JUSQU'À MI-JANVIER, LES ENFANTS DU CENTRE AÉRÉ DE LA KRUTENAU EXPOSENT LEURS TRAVAUX DANS LA LIBRAIRIE ONDE ET RIVES - SCOP, RUE DE ZÜRICH (ANGLE RUE FRITZ).

CHAQUE MERCREDI, DE 14h À 17h, LE CENTRE AÉRÉ DU CARDEK ACCUEILLE DES ENFANTS DE 6 À 12 ANS, AU 13 RUE DU GÉNÉRAL ZIMMER.

CE CENTRE AÉRÉ EST UN LIEU D'ACCUEIL OÙ LES ENFANTS DU QUARTIER VIENNENT ET REPARTENT LIBREMENT (ILS NE SONT PAS OBLIGÉS DE VENIR RÉGULIÈREMENT).

DES ATELIERS, DES JEUX, DES CHŪMES ET DES DANSES Y SONT ORGANISÉS, AINSI QUE DES SORTIES, MAIS ON PEUT AUSSI Y RESTER SANS NE RIEN FAIRE...



Des cours d'alphabétisation dans le quartier

Depuis le 4 novembre 1982, le CARDEK organise des cours d'alphabétisation ouverts aux femmes immigrées du quartier.

Ces cours se déroulent tous les mardis et jeudis de 14 à 16 h au Cercle St Joseph, 8 impasse de l'Ancre, sauf pendant les vacances scolaires. Ils s'adressent aux femmes de tous niveaux (apprentissage de l'oral et de l'écrit).

Une garderie a lieu pendant les cours. Pour tout renseignement, contacter le CARDEK.



PERMANENCE ADMINISTRATIVE GRATUITE

Une permanence administrative gratuite a lieu tous les mardis de 18 h. à 19 h au 16, rue de l'Abreuvoir, pour vous aider à :
remplir et comprendre les formulaires (sécurité sociale, préfecture, etc...) écrire des lettres à l'administration, l'employeur...

PERMANENCE JURIDIQUE GRATUITE

Un avocat est à votre disposition chaque jeudi de 19 h à 20 h au 16, rue de l'Abreuvoir pour vous aider à résoudre vos problèmes juridiques de tous ordres. N'hésitez pas à venir.

Vente de Vêtements

La prochaine vente de vêtements d'occasion aura lieu : le SAMEDI 7 MAI 1983 de 10 h à 16 h dans les locaux du CARDEK : 13, rue du Général Zimmer.

Cette vente a pour but :

- d'encourager la récupération des vêtements et de lutter contre un certain gaspillage,
- de permettre de s'habiller à bas prix,
- de dégager un moyen de financement pour les travaux d'entretien et de réparation de nos locaux 13, rue du Général Zimmer.

Nous récupérons dès à présent des vêtements d'occasion en bon état. Vous pouvez nous les apporter au bureau :
16, rue de l'Abreuvoir

Les cours de couture reprennent !

A PARTIR DU MOIS DE JANVIER 1983

Les cours de couture reprennent au CARDEK !
VENEZ VOUS INSCRIRE, LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE :

Nous prévoyons deux cycles de onze séances : l'un en après-midi, l'autre en soirée.

D'autres informations seront données dans le quartier (chez les commerçants et sur le marché) pour ce qui concerne les jours et heures, le niveau des cours...